

Paris, le 24 avril 2020

Préparer le retour de la liberté de naviguer dans un esprit de responsabilité

La France est un pays nautique. Culturellement d'abord. Mer, littoral, eaux vives, lacs, rivages ; en métropole comme en outre-mer, l'activité nautique se pratique par près de 11 millions de nos concitoyens chaque année. Economiquement aussi. Les études menées sur les retombées économiques en Régions, montrent que le nautisme représente près de 140 000 emplois directs et indirects.

L'actuelle crise sanitaire liée au COVID-19 a d'autant plus affecté le secteur nautique que son activité est saisonnière. Malgré cette situation, un grand nombre d'acteurs, industriels, ports de plaisance, fédérations sportives, clubs nautiques, associations d'usagers en liaison avec les territoires nautiques font face, ensemble.

De nombreuses interrogations demeurent encore aujourd'hui. La première d'entre elles concerne le retour à la liberté de navigation dans les prochaines semaines.

Aujourd'hui, cette liberté est suspendue dans le cadre des dispositions sur le confinement. Nous soulignons auprès de tous les plaisanciers la nécessité de respecter strictement les mesures décidées par le gouvernement, pour se protéger, prémunir les autres et par respect envers toutes celles et ceux qui sont en première ligne pour lutter contre la maladie.

Le 11 mai a été choisi par le Président de la République pour amorcer le déconfinement. Il sera progressif et nous comprenons que les modalités ne sont pas encore fixées actuellement.

Nous souhaitons que la liberté de naviguer puisse être concomitante avec la restauration de la liberté d'aller et venir.

La prochaine saison estivale est vitale. Pour qu'elle se déroule le mieux possible, tous les acteurs – entreprises nautiques, ports de plaisance, associations et clubs de pratiques, plaisanciers – se sont engagés, par leurs représentants au sein de la CNP, à mettre en œuvre un ensemble cohérent de règles garantissant la sécurité sanitaire, de manière à relever ensemble le défi, dans un esprit de responsabilité et de réalité, pour être au rendez-vous dès le 11 mai.

A propos de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Lancée en octobre 2015, elle réunit 22 membres, personnes morales, représentant les quatre familles du nautisme et de la plaisance : Industries/services nautiques, Ports de plaisance, Fédérations sportives délégataires et assimilés, Fédérations d'usagers. Sa mission est de faire entendre la voix de la communauté nautique dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.

Elle copréside avec le SG Mer le Comité Nautisme et Plaisance, cadre interministériel de concertation de la filière nautique.

Contact : sg@confederationnautisme.fr – Tél : +33 (0)6 19 14 32 45